

Automne 2020

Numéro 151

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

ÉDITO > PAGE 2

C'est la rentrée !

www.saint-aigulin.fr

P.8
LES TRAVAUX
DE LA COMMUNE

P.12
LES TROUBLES
DU VOISINAGE

P.16
LA RENTRÉE
CULTURELLE



ÉDITO

U ne rentrée toujours masquée...

C'est bien masqués que nous sommes repartis sur les chemins de la rentrée. L'irruption du masque dans la vie collective et quotidienne ne vous aura pas échappé puisqu'il nous est présenté – plus de 6 mois après le début de cette pandémie – comme le principal rempart contre ce danger microscopique...

Sur ce chemin de la rentrée, un petit coup d'œil en arrière nous permet de revenir sur cet été 2020 ! Un été inédit sans marché nocturne ni feu d'artifice mais un été qui a été placé sous le signe du partenariat avec nos voisins de La Roche-Chalais qui ont mis à disposition de notre collectivité deux de leurs agents. Nous avons tenu à ce que la piscine de Saint-Aigulin reste ouverte malgré les contraintes des protocoles sanitaires en place. L'occasion de satisfaire les 4 000 personnes qui se sont relayées 7 jours sur 7 durant ces deux mois et demi de période estivale.

Cet été a également été synonyme d'importants travaux pour notre collectivité au bénéfice de nos écoles. Nous avons pu procéder à la réfection de l'intégralité des sols de l'école maternelle. Près de 80 000 € de travaux ont été nécessaires pour parvenir à bout de ce grand chantier !

“ Un été
particulier, mais un
mois de septembre
très animé... ”

Après avoir déménagé l'ensemble de l'école, déposé les sols et la plomberie, un revêtement souple a été posé pour plus de confort. Un gros chantier d'été qui s'est très bien déroulé grâce notamment à la mobilisation de tous les agents municipaux et les bonnes volontés qui se sont rendues disponibles pour l'occasion.

Un été particulier, mais un mois de septembre très animé...

Le mois d'août terminé, c'est la rentrée qui nous a occupé ! Une fois les abords des écoles repeints pour plus de sécurisation, nos enfants ont pu découvrir pour l'école élémentaire et le collège de nouveaux visages qui ont rejoint les équipes en place parfois bien renouvelées. Nous en profitons donc pour souhaiter à tous les nouveaux institu-

teurs, professeurs, gestionnaire, CPE et directrice d'établissement la bienvenue à Saint-Aigulin malgré la particularité du contexte !

Les premiers cas de Covid détectés et les premières classes fermées n'auront pas empêché notre rentrée culturelle de bien se passer. De nombreuses activités ludiques et pédagogiques sont projetées sur notre commune à tester en famille ou entre amis.

Pour que vos grands enfants puissent en profiter, dites-leur de s'abonner à la page facebook dénommée : Actions éducatives concertées. Le résultat du travail mis en œuvre pour répondre aux besoins d'une jeunesse parfois oubliée est bien là et ce serait dommage de ne pas en profiter.

Une pensée également à toutes nos associations qui ont dû s'organiser pour s'adapter aux contraintes sanitaires et qui demeurent encore dans l'impossibilité de reprendre partie de leur programme d'animations et de festivités.

Alors avant de retrouver des jours plus sereins, où la convivialité et l'échange seront de nouveau ancrés dans notre bien-vivre ensemble et puisque tout le monde le dit depuis le début de cette pandémie : nous allons continuer de « vivre avec » encore quelque temps et vous allez continuer de prendre soin de vous !

Bonne rentrée à tous !

#Restez prudents

Anne DRIBAUT
Adjointe au Maire



SOMMAIRE



N°151

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Dany Cellier

Comité de lecture :

Monique Blasquez
Suzanne Dufourcq
Maryse Benoteau
Hélène Legendre
Audrey Mesplede

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Mairie S.A.
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le téléchar-
ger sur le site de la mairie :
www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Janvier 2021**



4 NOTRE COMMUNE

Résumé du Conseil Municipal :

- Séance du 24 septembre 2020

Permanence du conciliateur

Le bilan de la piscine : une saison inédite

Le point sur les travaux

Une mutuelle communale à l'étude

Quand-est-il de l'adressage ?



12 DOSSIER

Dossier 1 : Que faire contre l'aboiement d'un chien
si celui-ci trouble la tranquillité du voisinage ?

Dossier 2 : La taille des haies :

une obligation à la charge du propriétaire



14 VIE LOCALE

Rentrée à l'école Jean Ferrat

La maternelle

Personnes âgées : le site internet de références fait
peau neuve

ASA : Un été sans marchés

Rentrée culturelle

ADMR : l'engagement face à cette crise sanitaire



17 VIE ASSOCIATIVE

Rock School et AMSA

Rando Dronne Nature - Tennis Club

ARHSA - Amicale des pêcheurs

Karaté Club

ACCA - Pas et Galop

La petite boule aigulinoise

Les Labocinés

23 **VIE PRATIQUE**

24 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 24 septembre 2020

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : FINANCES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020 – 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pendant l'année scolaire 2019 – 2020 :

ECOLE ELÉMENTAIRE	2,90 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,60 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ÉLÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,30 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,00 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,55 € PAR REPAS

Elle propose au Conseil d'appliquer à ces tarifs une augmentation de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire à hauteur de 2%.

Dit que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de septembre 2020 seront les suivants :

ECOLE ELÉMENTAIRE	2,95 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,65 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ÉLÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,35 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,10 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,65 € PAR REPAS

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'USAS FOOTBALL CLUB

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la situation du Club de Football, qui rencontre actuellement des problèmes de Trésorerie.

En effet, chaque année, les dépenses du Club (transports, goûters, achats d'équipements...) sont couvertes par les subventions et les recettes liées aux lotos organisés dans l'année, sans que le Club en retire de bénéfice.

Du fait de la crise sanitaire, tous les lotos ont été annulés, et le club n'a donc pas pu réunir les fonds nécessaires à la reprise de l'activité.

Afin de remédier à cette situation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €, et lui demande de se prononcer sur cette question.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USAS Football club, d'un montant de 2 000 €.

Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DE LISTE DE CONTRIBUABLES À SOUMETTRE À LA PRÉFECTURE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après chaque élection municipale, le nouveau conseil doit procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission est constituée de contribuables désignés par l'administrateur général des Finances Publiques, sur la base d'une liste établie par le Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des contribuables qui sera soumise à l'administrateur général des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la liste des contribuables qui sera soumise à l'administrateur général des Finances Publiques (annexée à la présente délibération).

OBJET : MÉDIATHÈQUE : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGRÈMENT

L'engagement de service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines

Séance du 24 septembre 2020 (suite)

d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu le budget de la Commune,

Considérant la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Considérant la nécessité de formaliser lesdites missions par une délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à introduire un dossier d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),

Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

S'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,

Autorise Madame le Maire à déposer des demandes d'agrément

Autorise Madame le Maire à signer tout

acte, convention et contrat afférent au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de la Commune.

OBJET : NUISANCES : RÉGLEMENTATION DE LA TAILLE DES ARBRES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET RÉGLEMENTATION DES NUISANCES LIÉES À LA DIVAGATION ET AUX ABOIEMENTS DE CHIENS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réglementer sur les nuisances liées à la taille des arbres et à la divagation et aux aboiements de chiens.

En effet, certaines plantations (arbres ou haies), bien que sur le domaine privé d'administrés, empiètent sur la voie publique, et rendent difficile, voire dangereux, le passage de véhicules. De plus, le déploiement futur de la fibre sur le territoire implique que les bords de route soient accessibles afin de ne pas gêner les travaux.

Également, la Mairie fait face depuis plusieurs mois à une recrudescence de plaintes liées à la divagation et aux aboiements répétitifs de chiens.

Afin de pallier l'ensemble de ces difficultés, Madame le Maire présente et propose au Conseil Municipal une réglementation permettant de réduire les nuisances évoquées.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Mandate Madame le Maire à l'effet de prendre toutes les décisions nécessaires pour pallier les nuisances susvisées.

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE (CDCHS) POUR MISE À DISPOSITION DE SALARIÉS DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE NETTOYAGE EN ESPACES VERTS ET EN RIVIÈRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune de bénéficier de l'intervention

d'une équipe espace vert de la Communauté de Communes dans le cadre de travaux de nettoyage en espaces verts et en rivière.



Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'intérêt favorable de cette opération :

Accepte l'intervention de cette équipe espaces verts

Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE DE LA SEMDAS – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Conformément à la convention de mandat, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la Commune de Saint-Aigulin le compte rendu d'activité de l'opération concernant la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la Commune de Saint-Aigulin, en vue de son approbation (en annexe).

Après lecture de ce compte-rendu, Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte rendu au 31 décembre 2019 établi par la SEMDAS.

OBJET : DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Séance du 24 septembre 2020 (suite)**DEMANDE D'ADHÉSION AU SERVICE ACTES DE LA PRÉFECTURE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004

relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité

Décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de la Charente-Maritime, représentant l'Etat à cet effet,

Décide par conséquent de choisir le dispositif mis en place par SOLURIS et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme STELA.

ACTUALITÉS**Les services communaux****Côté services techniques :**

Depuis le départ à la retraite d'un agent en juin dernier, les services techniques ont accueilli en renfort de l'équipe, un agent pour la saison estivale et depuis le 14 septembre un autre agent à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe. De formation couvreur-zingueur auprès des compagnons du devoir, il a œuvré en tant qu'encadrant technique dans l'entretien des espaces verts et des berges. A noter également l'arrivée d'un agent qui à raison de 7h/semaine rejoindra l'équipe avec qui il travaillera à la gestion des espaces verts. Son recrutement s'inscrit dans la politique insertion sociale de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge qui finance le poste.

Côté agents d'école :

Un agent nous a fait part de son souhait de repositionner une nouvelle demande de disponibilité à compter du 30/09 pour une durée de 6 mois. Nous avons donc pris la décision de le remplacer pendant son absence afin de maintenir une présence aux côtés de l'équipe en place lors des périodes de surveillance cantine de l'école élémentaire et de renforcer l'équipe d'entretien de l'école élémentaire. Un agent a été chargé de la remplacer et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2020.

ÉCOLES**Sécurité aux abords des écoles**

Parce que la sécurité aux abords des écoles nous concerne tous le marquage au sol a été refait dans les deux sens de circulation de nos trois établissements scolaires.



JUSTICE

Permanence du Conciliateur



Permanence du Conciliateur de justice à la Maison des Services aux Public de MONTGUYON à compter du 9 Septembre 2020, tous les 2^e Mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Le Conciliateur souhaite des créneaux toutes les 30 minutes pour chaque rendez-vous en suivant, sans donner le choix sur l'heure, ceux-ci sont à la suite.

Le Conciliateur prendra contact avec l'agent d'accueil la veille de sa venue pour prendre connaissance du planning de ses rendez-vous.

Le Conciliateur traite tous les litiges de la vie

courante, voisinage divers, litiges avec artisans, banques, loyers impayés etc.....la liste n'étant pas exhaustive.

Chaque personne qui souhaite un rendez-vous devra appeler Christine Blut, l'agent d'accueil de la MSAP (Maison des Services aux Public) au 05.46.04.01.45. qui tiendra l'agenda des rendez-vous du Conciliateur de Justice.

Pour toutes informations complémentaires, contactez l'agent du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h au 05.46.04.01.45. ccas.msap@montguyon.fr

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Le bilan de la piscine : une saison inédite

Cette année, au vu des mesures liées à la COVID-19, la piscine n'a pu ouvrir ses portes qu'au 1er juillet 2020. Nous avons pour autant tenu à ce qu'elle soit ouverte sur la première quinzaine de septembre afin de profiter des derniers rayons de soleil...

La particularité de cette année nous permet d'abord de rappeler **le partenariat avec la commune de La Roche-Chalais** qui - faute de pouvoir ouvrir son infrastructure cette année en raison de travaux ayant pris du retard avec le confinement - a mutualisé ses ressources avec les nôtres pour répondre aux besoins de sa population.

C'est donc ensemble que nous avons ouvert la piscine de Saint-Aigulin **tout l'été 7 jours sur 7 sept** grâce à la présence du personnel de la Roche-Chalais venu rejoindre le personnel affecté de Saint-Aigulin. Malgré les contraintes des mesures sanitaires mises

en place, c'est avec plaisir que nous avons enregistré plus de **4 100 entrées** durant tout cet été. Ces mêmes mesures, nous ont permis de répondre aux besoins de la population de notre bassin de vie dans un contexte d'absence de vacances pour certaines familles du territoire.

À noter que **l'école de natation** qui était **proposée gratuitement** aux nageurs de plus de 8 ans dispose également d'un bilan positif pour cette année test avec quelques trente enfants qui se sont succédé pour se perfectionner à la nage aux côtés de deux maîtres-nageurs volontaires et mobilisés pour animer les activités proposées à cette occasion. Puisque notre piscine a aussi un rôle social à jouer pour notre territoire, une étude sur une restructuration profonde de l'infrastructure est à l'examen avec en perspective d'importants travaux à réaliser...

URBANISME

Le point sur les travaux

Malgré la crise sanitaire du COVID, la commune a réalisé des travaux.

❖ Concernant la voirie :

- route de Cosson (de la RD 730, à l'entrée du village du Cherpes) : curage des fossés, dérasement des banquettes, traitement des argiliers, reprofilage complet de la route en calcaire, goudronnage
- rue des Grands Champs (de la gare à la rue Pasteur) : revêtement d'étanchéité pour prolonger la durée de vie de la route, dans l'attente des futurs travaux de construction du lotissement
- Parking de la piscine / complexe sportif : goudronnage
- Parkings du cimetière : goudronnage
- Trottoirs à la sortie du bourg rue Georges Clémenceau : travaux en cours

❖ Concernant le bâtimentaire :

- remplacement complet des sols de l'école maternelle
- travaux de plomberie à l'école maternelle
- fin des travaux de la maison de santé



❖ Durant le dernier trimestre, les travaux suivants vont démarrer :

- rénovation complète de 2 pavillons des gîtes de la Dronne
- remplacement des menuiseries sur 4 pavillons des gîtes de la Dronne
- mise aux normes des douches des vestiaires du football
- mise en place du réseau pluvial entre la Poste et la nouvelle pharmacie
- début de la mise en place de bâches, pour la mise en conformité de la DECI sur la commune.



Les travaux à l'école maternelle



Une mutuelle communale à l'étude



Le CCAS de la commune de Saint-Aigulin examine la question d'une mutuelle communale par le biais des actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat des saint-aigulinois.

Ma Commune Ma santé est une réponse à la volonté des élus locaux d'aider à l'acquisition d'une mutuelle santé et de lutter contre le renoncement à l'accès aux soins.

Aucun investissement pour la commune, il s'agit juste d'une mise en relation avec l'intermédiaire afin qu'il puisse proposer à la population des contrats de santé mutualisés.

A qui s'adresse ce service ?

- ❖ Séniors, retraités, inactifs.
- ❖ Ex-salariés en fin de portabilité, sans emploi,

invalides, personnes sous tutelle...

❖ Travailleurs non salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, intérimaires.

❖ Jeunes, étudiants.

❖ Fonctionnaires, agents de la fonction publique, employés communaux et territoriaux.

Nous serons rapidement en mesure de vous vous tenir informés des modalités d'accès à ce service dont le principal objectif est de générer du gain en pouvoir d'achat.

NB : A noter que l'assemblée Nationale a adopté le 28 Mars 2019 et le Sénat le 2 Mai 2019, la résiliation à tout moment et sans frais, de son contrat de mutuelle santé au-delà de la première année de souscription. L'entrée en application de cette mesure est prévue au plus tard pour le 1^{er} Décembre 2020.

LES INCIVILITÉS



Nous rappelons à nos administrés que l'usage des masques et des gants est strictement personnel et qu'en aucun cas, ils doivent être jetés sur la voie publique.

Nous en profitons pour rappeler à la gence masculine que la parking Victor Hugo n'est pas un urinoir géant.

Des toilettes publiques sont à leur disposition au foyer municipal et sur la place du marché.

Nous remercions donc les personnes concernées par de tels agissements de bien vouloir cesser leurs mauvaises habitudes pour la bonne tranquillité du quartier et des professionnels à proximité directe de cette place.



Quand est-il de l'adressage ?

Comme l'ensemble des communes françaises, la commune de Saint-Aigulin va prochainement procéder à la nomination de l'ensemble de ses voies communales afin que chaque habitation dispose d'une adresse normée.

Créer des adresses normées nécessite de **dénommer ses voies** (rues, chemins, impasses, places, etc...), ainsi que de **numéroter les habitations**. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

A ce jour, sur la commune, 57 voies sont concernées par cette nouvelle dénomination, principalement en dehors du centre bourg.

Dans le travail réalisé de pair avec la Poste, la volonté de conserver le nom du hameau d'origine a été une volonté forte afin de maintenir l'identité des habitants de nos lieux-dits. Aucune grande modification identitaire ne sera opérée étant rappelé que chaque particulier aura toujours la possibilité de laisser perdurer EN PLUS DE LA NOUVELLE DENOMINATION qui **elle sera obligatoire**, le nom d'origine dans son adresse postale.

La **réunion publique** organisée le **jeudi 8 octobre 2020** a eu pour objectif de présenter plus en détails les contours du dispositif et de sensibiliser la population sur l'ampleur du projet. L'occasion pour elle de prendre connaissance des projections de re-nomination et de formuler d'éventuels commentaires.

Toute la procédure liée aux conséquences du changement d'adresse a été exposée lors de cette réunion. Une communication papier a également été déployée pour chaque foyer impacté par ce changement d'adresse.



Réunion publique organisée au foyer municipal le 8 octobre 2020



Madame le Maire accompagnée de Monsieur Leveque / La Poste.

SERVICE PUBLIC

TAD : Le transport à la demande

Au regard des difficultés de déplacement que peuvent rencontrer de nombreux charentais maritimes vivant en milieu rural, la Région Nouvelle-Aquitaine tient à vous rappeler que le service de transport à la demande (TAD) mis en place depuis septembre 2018 est toujours opérationnel sur tout le territoire de votre communauté de communes. Le TAD est à la disposition de tous vos concitoyens, offrant

notamment à ceux rencontrant des difficultés de mobilité comme les jeunes sans permis et les personnes âgées en manque d'autonomie, une solution de transport de proximité vers les villes les plus proches.

Sous réserve d'une réservation téléphonique préalable, chacun peut donc être pris en charge par un transporteur à son domicile pour être amené une ou 2 fois par semaine vers les villes de Jonzac,

Montendre et Montguyon. Ce service fonctionne suivant des jours et horaires précisés dans la fiche horaire ci-jointe, à un tarif qui demeure modique et en baisse depuis janvier 2020 soit 2€ le trajet (3,60€ l'aller et retour) et 0,40€ pour les personnes titulaires de la Carte Solidaire, quel que soit la distance ou le circuit.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur ce service sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Le transport à la Demande est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médicaments, supermarchés, centre social...) et les gares de votre communauté de communes (minimum à 5 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique, fonctionne aux jours et horaires indiqués dans cette fiche horaire (trois jours hebdo).

COMMENT FAIRE ?

- 1 Appeler au **0 800 73 01 46** au plus tard la veille de son déplacement avant 17h00. (Pour les déplacements du samedi et du lundi, il réserve le vendredi avant 17h00)
- 2 Je donne mon nom, mes coordonnées et indique ma destination.
- 3 L'opérateur m'indiquera l'heure préconisée de ma prise en charge et me confirmera l'heure d'arrivée à destination. Je pense à arriver mon retard s'il y a.
- 4 Je me tiens prêt devant mon domicile lorsque le véhicule se présente.

Je règle mon voyage auprès du conducteur.

Crat part III

Pour le refus, dès que le lieu est de départ à l'heure convenue.

VOS AUTRES DISPOSITIONS TARIFAIRES POUR LE TAD ET LE CAR

	TARIF
CARNET 10 VOYAGES	16 €
CARNET 10 VOYAGES Jeune - de 28 ans **	8 €

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

VENTE PAR CORRESPONDANCE

Les carnets de 10 voyages sont vendus, sous format papier uniquement par correspondance en faisant une demande écrite avec votre adresse postale et un règlement à l'ordre de TAD/RUCIT.

à Région Nouvelle-Aquitaine
Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs
CS 30410 - 20 rue de la Somme
17004 LA ROCHELLE

** Une photocopie de la carte d'identité pour les jeunes de moins de 28 ans.

CHARENTAINE-MARITIME

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vos déplacements de porte à porte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
JONZAC - MONTENDRE - MONTGUYON

Reservez

Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

2€ le trajet public
0,40€ le trajet solidaire
(à destination de 4 ans et moins)

Nouvelle-Aquitaine
Le Régime des Transports

J'HABITE À...

B Bidoniac	N Nerviac
B Bories-et-Martron	O Oligneolles
B Boscamaunt	P Polignac
B Brian	P Pompiers-Moulons
B Bussac-Forêt	P Pouillac
C Cercoux	R Rouffignac
C Charrouillac	S Saint-Aigulin
C Chartuzac	S Sainte-Colombe
C Chatelet	S Saint-Martin-d'Arj
C Chepniers	S Saint-Martin-de-Coux
C Chevaux	S Saint-Palais-de-Négniac
C Clérac	S Saint-Pierre-du-Palais
C Courpignac	S Soumères
C Cognac	S Soumoulins
C Coux	
E Espremont	
J Jusas	T Tugères-Saint-Maurice
L La Barde	V Vanzac
L La Clotte	
L Le Fouilloux	
L La Genétouze	
L Le Pin	
M Mérignac	
M Messac	
M Montendre	
M Montguyon	
M Montlieu-La-Garde	

JE VAIS À...

→ **JONZAC**

Arrêts ou établissements de destination :
Mairie • Hôpital • Gare • Champ de foire • Les Antilles de Jonzac
• Centre de Loisirs • Résidence Philippe • Zone commerciale (av Mgr Chauvin) • Rue Paul Bert • Centre Commercial de la Source

MARDI		MERCREDI	
Arrivée à	Départ de	Arrivée à	Départ de
JONZAC 9h30	JONZAC 12h00	JONZAC 14h00	JONZAC 17h00

→ **MONTENDRE**

Arrêts ou établissements de destination :
Mairie • Gare • Zone commerciale (bd de Saintonge) • Maisons de canton
• Maison de la Solidarité • Parc de Loisirs du lac Baron-Desquayroux
• Ar de la République

MARDI		JEUDI	
Arrivée à	Départ de	Arrivée à	Départ de
MONTENDRE 14h30	MONTENDRE 16h00	MONTENDRE 9h30	MONTENDRE 12h00

→ **MONTGUYON**

Arrêts ou établissements de destination :
Centre ville • Zone commerciale de Clairvent

LUNDI	
Arrivée à	Départ de
MONTGUYON 14h00	MONTGUYON 16h30

JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

VOYAGE TOUT PUBLIC

2€ 1 voyage 3,60€ Aller/Retour

AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*

0,40€ 1 voyage

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS - Pour un adulte payant **Gratuit**

ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE **Gratuit**

* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr

MA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE LA VEILLE DE MON DÉPLACEMENT, AU...

0 800 73 01 46 Service à appel gratuit

Ouvert toute l'année du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés) et de jour à septembre jusqu'à 20h, 7j/7.

Les horaires sont disponibles sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Contact par mail au : tad17@nouvelle-aquitaine.fr

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de modifications.

Le service est financé par les fonds Aides, les finances sont assurées par le département et les communes adhérentes à un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

1 - TROUBLES DU VOISINAGE

Que faire contre l'abolement d'un chien si celui-ci trouble la tranquillité du voisinage ?



Les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens sont envisagées tant par la loi que par la jurisprudence, comme pouvant constituer un trouble anormal de voisinage, en portant atteinte à la tranquillité publique. C'est une source récurrente de litige entre voisins.

Le code de la santé publique rappelle en son article R. 1334-31 qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Par ailleurs, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique renforce les pouvoirs de police du maire.

Nous avons reçu en mairie différents témoignages de riverains excédés par les aboiements quotidiens - diurne et nocturne - de différents chiens localisés sur la commune, ce qui perturbe la tranquillité publique.

Il va de soi que l'abolement n'est pas en soi sanctionné : un chien a le droit d'aboyer. C'est un comportement normal de l'animal. En revanche, un **abolement fréquent ou trop intensif** pourra **néanmoins faire l'objet de sanctions**.

En tout état de cause, pour agir contre les aboiements de chien, il convient dans un premier temps d'**informer le propriétaire** du chien fauteur de trouble des nuisances sonores occasionnées. L'objectif de cette indispensable étape est celle de la **conciliation amiable**.

Il est vrai que le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal.

Si le propriétaire du chien ne semble pas ouvert à la discussion ou les bénéfices de l'échange amiable sont

restés infructueux, la **mise en demeure** permet de demander formellement au propriétaire du chien de faire cesser les troubles du voisinage.

Elle permet également d'obtenir l'arrêt de la nuisance sonore devant un Tribunal si le propriétaire ne réagit pas à la mise en demeure. C'est alors un élément de preuve considérable !

Si à ce stade des échanges, la situation n'évolue toujours pas, il est possible de faire **constater la nuisance sonore** en contactant la mairie du lieu d'habitation.

La mairie va dans un premier temps jouer un rôle de médiateur. Pour autant, **le Maire** dispose au titre de l'article L.2212-2-2° du Code général des collectivités territoriales d'un **pouvoir de police** qui lui permet de réprimer toute atteinte à la tranquillité publique qui aura été constatée.

Enfin, si les tentatives précédentes ont échoué, le voisin, victime de la nuisance sonore, peut se rendre en justice. Les **sanctions légales** des propriétaires de chien ne prenant pas les mesures nécessaires permettant d'éviter une gêne du voisinage sont réglées dans le Code pénal et le Code de la santé publique. Ces sanctions s'étendent de la simple **amende** à la **confiscation de l'animal**.

Par conséquent, nous prescrivons donc aux propriétaires et possesseurs de chiens de prendre toutes mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. **Il est donc interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.**

Il en va de notre bien-vivre ensemble !

Anne DRIBAUT
Adjointe au maire

2 - RÉGLEMENTATION

La taille des haies : une obligation à la charge du propriétaire



Il est bien entendu que tout propriétaire peut faire pousser des arbres et des plantations librement dans son terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété du voisinage.

Tout propriétaire de fond est obligé d'entretenir son terrain. Il devra également veiller à ce que ses propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : **les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière**. Si tel est le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer les arbres en adressant une injonction de faire.

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, **le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents**.

ENTRETIEN DES BRANCHES :

Selon l'article 673 du Code civil, la coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais **vous n'avez pas le droit de les couper vous-même**.

Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'élagage par courrier.

La jurisprudence considère que ce n'est pas au locataire de réaliser cet élagage mais bien au propriétaire du fonds.

ENTRETIEN DES RACINES ET DES RONCES :

En revanche, si **des racines ou des ronces** empiètent sur votre propriété, **vous pouvez librement les couper**.

La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable. Vous pouvez aussi faire appel à un tiers en cas de trouble de voisinage tel

que le maire de votre commune.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE SUR NOTRE COMMUNE : L'ÉLAGAGE DES PLANTATIONS EST INDISPENSABLE À SON DÉPLOIEMENT !

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Charente-Maritime Très Haut Débit doit procéder à la réalisation d'infrastructures au sein de notre commune en vue de son raccordement.

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier.

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

En tout état de cause, les propriétaires, dont les plantations dépassent de leur propriété, en sont **civilement responsables**. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés.

LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ :

Les dispositions de la loi renforcent les pouvoirs du maire, notamment leurs pouvoirs de police administrative.

Le Maire pourra demander l'exécution de travaux d'élagage sur l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique lorsque l'emprise des plantations gêne le passage ou présente un risque. Les frais afférents sont à la charge des propriétaires négligents.

Nous invitons donc les propriétaires de fonds sur notre commune à entretenir leurs espaces verts avec diligence et raison.

Anne DRIBAUT
Adjointe au maire

ÉDUCATION



Rentrée à l'école Jean Ferrat

Le Mardi 1^{er} septembre, les 132 élèves de l'école Jean FERRAT ont fait leur rentrée.

Ceux-ci se sont répartis en six classes auprès de :

- Mme HETTICH en CP ;
- Mme HIRTZIG en CP/CE1 ;
- Mme TROTET en CE1/CE2 ;
- Mme GRANGER en CE2/CM1 ;
- M. JULLIEN en CM1/CM2 ;
- M. FRANCOU (et Mme PELTRIAUX le jeudi) en CM1/CM2.

Nous avons également eu le plaisir de retrouver Mme GRIMAUD et Mme BLAZQUEZ, qui par leurs actions et leurs sourires participent grandement à la belle ambiance de notre école.

Une rentrée quelque peu particulière tout de même, puisqu'elle fait suite à la crise du Covid-19 ayant

entraîné près de deux mois sans école au Printemps dernier. C'est donc avec, sans doute, encore plus de joie et d'impatience que les enfants ont pu retrouver leurs camarades et leurs enseignants.

Nous espérons toutes et tous, élèves, parents et enseignants, que les nombreux projets que nous avons et que nous avons déjà l'an passé pourront être réalisés malgré les conditions sanitaires que nous connaissons.

Qu'importe ce que les prochains mois nous réservent, l'équipe de l'école élémentaire Jean FERRAT continuera de mettre tout son cœur à l'ouvrage afin que les élèves passent une très belle année scolaire.

Le directeur, K. FRANCOU

LA MATERNELLE



La rentrée pour les élèves de l'école maternelle s'est effectuée le mardi 1er septembre 2020.

Cette année, l'école accueille 67 élèves répartis sur 3 classes :

La classe des petits et tout petits de Chloé Chaumeton : 20 enfants.

La classe des moyens/grands d'Audrey Chiron : 24 enfants.

La classe des moyens/grands de Thierry Gonzalvo

(Directeur) : 23 enfants.

En raison du contexte particulier de cette fin d'année scolaire, les sorties, rencontres, semaine de la maternelle et déplacements ont été annulés.

En espérant que cette année nous permette de reprendre un fonctionnement proche de la normale.

À venir et à confirmer, un séjour à l'île d'Oléron est prévu du 28 au 30 juin 2021 pour les élèves de moyenne et grande section.

Personnes âgées : le site internet de références fait peau neuve

Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches: www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, qui a pour devise « Pour rester autonome, je prends les choses en main », propose une nouvelle version de son site, refondue et enrichie d'un annuaire des services d'aide à domicile. Démarches, aides, accompagnement à domicile, adresses, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD... À découvrir avec Service-Public.fr !

Mis en place en 2015 par le ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le portail propose aux personnes âgées, fragilisées par la crise sanitaire, et à leurs proches, une information officielle et gratuite sur les aides, les droits et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

Des articles et des vidéos apportent des réponses aux besoins les plus courants ainsi qu'en cas d'urgence, avec un accès aux formulaires et aux services en ligne pour faciliter les démarches.

Un annuaire des services d'aide à domicile, un annuaire détaillé des structures et un comparateur officiel des prix et des restes à charge en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), viennent compléter l'offre.



© Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

À savoir : Jusqu'au 1^{er} novembre 2020, dans le cadre d'une campagne de promotion du portail, la CNSA diffusera des conseils pratiques de prévention de la perte d'autonomie sur France télévisions au moyen de programmes courts « Ensemble pour l'autonomie » : prévention contre les chutes grâce à un bon éclairage, choix d'un service d'aide à domicile, nutrition, dispositifs d'entraide...

Dans le même temps, des chroniques radio « Tout savoir sur » présenteront le témoignage d'une personne âgée, d'une aidante et de professionnels, sur leur utilisation du portail pour choisir un service d'aide à domicile, se renseigner sur les aides possibles, les démarches à effectuer...



Un été sans marchés

L'été s'achève au moment de la rédaction de ces quelques mots. La saison 2020 des marchés nocturnes, normalement placée sous le signe de la joie de vivre et d'activité économique locale, nous aura laissé un goût amer cette année. Ce sont 3 soirées qui se sont vues annuler en raison de la crise COVID que nous traversons. Des pensées particulières pour le public, amis locaux, de passage, famille et tous nos commerçants et exposants que nous espérons retrouver en 2021.

Malgré les déceptions de l'été, la persistance du Covid et la lourdeur des protocoles à appliquer pour l'organisation de tout événement, l'ASA réfléchit actuellement à la mise en œuvre du

marché de Noël de Saint-Aigulin.

Afin de soutenir les commerçants de notre village, nous souhaitons organiser une tombola gratuite à destination des clients des marchés et des commerces de Saint-Aigulin. Chaque gagnant se verra remettre un bon d'achat valable dans un des commerces participant à notre opération. Chaque professionnel cité ci-dessus sera prochainement invité à participer. Bien entendu tout cela en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires. Le Père Noël sera aussi de la partie, avec les traditionnelles balades en calèche, marché et exposants...

D'ici là restons solidaire en adoptant une attitude citoyenne pour le bien-être de tous !

RENTREE CULTURELLE

SAINT-AIGULIN

Trois associations ont lancé des activités culturelles et ludiques à Saint-Aigulin depuis le mois de septembre.

Les Dronnaturgiques : une nouvelle troupe de théâtre amateur à Saint-Aigulin

La Troupe de Théâtre amateur pour ados/adultes les Dronnaturgiques s'est lancée depuis septembre au Théâtre Tony Poncet. Les ateliers dirigés par deux comédiens professionnels de l'association Les Astres Songeurs ont lieu tous les lundis de 19h30 à 21h30. Le premier trimestre est dédié à des ateliers de théâtre adaptés aux comédiens débutants, les trimestres suivants seront consacrés à la mise en scène d'un spectacle.

Si vous souhaitez les rejoindre, il reste encore des places !

Contactez Guillaume ou Cléo au 07 82 41 29 26

La Ludothèque Jeu Dé Ambule : un Escape Game inédit au théâtre Tony Poncet

La ludothèque a débarqué à Saint-Aigulin le 23 septembre dernier pour une après-midi jeux qui a enchanté les enfants, adolescents et adultes. Elle revient du 17 au 22 octobre pour un Escape Game inédit organisé au théâtre Tony Poncet. Plusieurs créneaux sont proposés (10h, 14h, 15h30, 17h) au cours desquels vous aurez pour mission d'enquêter en équipe (max 6 joueurs) et de vous évader du théâtre en moins d'une heure.

À partir de 8 ans, 12€ par personne.

Renseignements :

Laurine au 06 43 80 26 98.

Court Aux Trousses fait son cinéma

Les petits nouveaux de Court Aux Trousses proposent, à raison d'un samedi par mois, des ateliers de création de court-métrage à la salle Jules Ferry. L'association s'adresse à tout le monde, à partir de 11 ans, et vous propose de découvrir le ciné d'une manière ludique et amusante (écriture de scénario, manipulation de caméras/micros/lumières, jeu d'acteur, technique de maquillage professionnel).

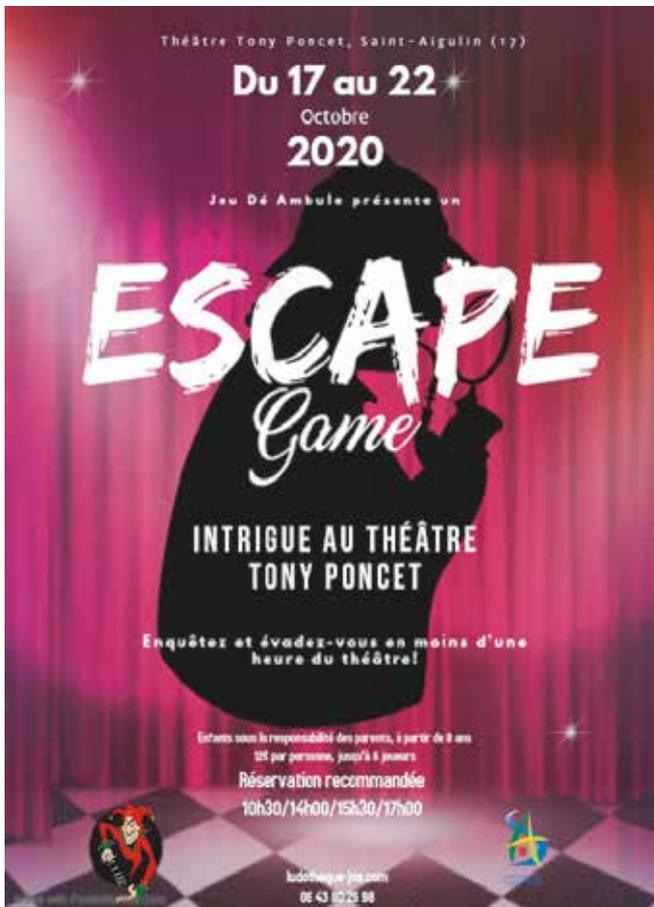
Contactez Jenny au 06 40 64 59 73.

Du côté de la médiathèque de Saint-Aigulin, la rentrée littéraire a aussi fait des siennes.

Ne tardez pas à découvrir toutes les nouveautés qui ont été sélectionnées pour vous.

Simon Kervarrec

Chargé de missions – Actions Éducatives Concertées



Médiathèque Municipale

1 place Jules Ferry - 17360 Saint-Aigulin

Tél: 05.46.04.35.78

Fax: 05.46.70.03.56

e-mail : mediatheque@saint-aigulin.fr

Horaires :

Le mardi : de 9h à 12h

Le mercredi : toute la journée

Le vendredi : de 14h30 à 17h30

L'engagement face à cette crise sanitaire



J eudi 03 septembre l'ADMR Saintonge-Sud a tenu son assemblée générale à Saint-Aigulin au Théâtre Tony Poncet.

En raison des mesures sanitaires les invitations ont été faites par courrier avec obligation de confirmation de présence afin de mettre en place les gestes barrières et, bien sur, l'ensemble des participants étant pourvu d'un masque.

L'ensemble des Maires de l'ancien canton de Montguyon étaient présents ou représentés par un adjoint.

La fédération ADMR étant représentée par madame AMELINE présidente départementale.

Seuls les membres du CA, les déléguées du personnel, les élus et quelques clients ont pu assister à cette assemblée générale. Un "PowerPoint" préparé par Sylvie et présenté par les deux co-présidents de l'association a été diffusé sur écran.

L'ADMR Saintonge-Sud fait partie, en Charente-Maritime, des 26 associations couvrant le département, 453 communes desservies, 851 salariés, plus de 5600 personnes aidées.

L'association ADMR Saintonge-Sud c'est 21 communes desservies 268 personnes aidées en 2019, 43 salariés et 16 bénévoles principalement pour les visites à domicile ainsi que pour la mise en place de téléalarme FILIEN/ADMR.

L'ADMR, chaque année un plan de développement des compétences est proposé aux salariés d'intervention, au personnel administratif et aux bénévoles. Des formations incontournables sont proposées comme entre autres ; maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, manipulation du matériel médical, comprendre le quotidien d'une personne âgée etc.... 10 salariés d'intervention ont été formés, 3 salariés administratifs et 2 bénévoles pour notre

secteur.

Cette année, l'association ADMR Saintonge-Sud a mis à disposition des voitures de services faisant partie d'un programme départemental d'environ 400 véhicules.

Au cours de cette assemblée générale a été diffusé un film « devenez auxiliaires de vie » film primé au festival du film d'entreprise.

Le travail fourni par nos salariés a été particulièrement éprouvant cette année face au problème sanitaire. Les équipements nécessaires à leur protection et à celle des personnes aidées a été possible avec l'aide du département et de l'ARS sans oublier le travail de nos assistantes de gestion qui ont toujours réussi à maintenir un stock.

MERCI à nos équipes pour leur engagement face à la crise sanitaire.

Un pot d'amitié en extérieur fut proposé pour clore cette journée.

Vous partagez nos valeurs ? rejoignez notre équipe ADMR Saintonge-sud.

**ADMR Saintonge-Sud : St-Aigulin - 05.46.70.09.97
Saint-Martin-d'Ary - 05.46.04.45.97**

En raison des protections sanitaires, pour toute visite, prendre rendez-vous aux numéros ci-dessus.



ROCK SCHOOL

C'est la rentrée !



Priscille et Jean-Baptiste.

Nous avons eu le plaisir de rouvrir les portes de la Rockscool le 14 septembre dernier. Et malgré un protocole sanitaire strict, nos élèves, petits et grands, sont heureux de recommencer ou de commencer leurs activités musicales. Il semblerait que les cours de guitare et de clavier remportent un franc succès cette année.

Nous sommes ravis de vous annoncer la création d'une chorale rock pour cette nouvelle saison 2020/2021.

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer de la date de notre concert de fin d'année qui aura lieu ici à Saint-Aigulin, dans les locaux de l'AMSA, il aura lieu le samedi 5 juin.

Rappel des cours que nous proposons sur le site du Kayak : Guitare acoustique/électrique - Basse - Batterie - MAO - On Stage (jouer en groupe) - Composition & Écriture (nouveau site Rockscool du Kayak)

Renseignements auprès de Jean-Baptiste Massias
06 65 91 22 41

Jean-Baptiste.massias@hotmail.fr

Ainsi que : Chant -Clavier

-Éveil Musical, le mercredi de 10h45 à 11h30

-Atelier P'tits Rockeurs, le lundi de 18h15 à 19h15

-Chorale du Kayak, le vendredi de 19h à 20h30

Renseignements auprès de Priscille Morisset
07 81 00 38 38

morisset.priscille@gmail.com

Quel que soit votre âge, il n'est jamais ni trop tôt ni trop tard pour commencer, ou recommencer. Nous prenons les inscriptions tout au long de l'année.

Merci, encore une fois, à nos élèves, petits et grands, à leurs parents, de faire vivre notre école de musique, et à la municipalité de leur énorme soutien pour la culture musicale dans notre village.

Bonne rentrée à tous !

RANDO DOUBLE NATURE



Rappel du programme des randonnées pour l'automne 2020 :

- Samedi 24 octobre (nocturne départ de Saint-Aigulin)
- Dimanche 15 novembre (départ de Saint-Aigulin)
- Samedi 05 décembre (rando au profit du téléthon)

Le lieu et l'heure de départ des randonnées seront précisés lors de l'envoi des bulletins d'inscription.

Les randonnées sont organisées par groupe de 10 personnes, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.

Renseignements :

Tél. : 06.23.13.52.95 (Le Président)

mail : rdn.saint-aigulin17360@orange.fr

Facebook [rdn quad saint-aigulin 17](#)

En attendant le retour à une situation plus saine, nous vous souhaitons une bonne santé et de magnifiques balades à tous.

TENNIS CLUB

Rendez vous :

École de tennis : inscription à partir du 16 Septembre 2020 au Club house pour la nouvelle saison, de 14h à 16h.

Championnat d'hiver par équipe :

1 équipe Messieurs en division régionale représentera le club de Saint-Aigulin.

Dates : 08, 15, 22, 29 novembre et 06, 13 décembre 2020



Renseignements :

05.46.04.80.52 - 06.77.24.52.78

Albert Sandré

ARHSA

Journée du Patrimoine



En croisière sur la Charente

Cette année, l'ARHSA n'a pu organiser aucune manifestation. Cependant son bureau a souhaité que, pour les journées du Patrimoine, la vie de l'Association en 2020 ne s'arrête pas sur ce constat. Il a opté pour une sortie paisible, jamais en milieu clos, et respectant les dispositions réglementaires des prestataires de service : une croisière sur la Charente, de Saintes à Chaniers.

Les vingt participants à cette sortie, le vendredi 18 septembre, ont apprécié de naviguer au rythme fluide du Bernard Pallissy III. Dans le silence, grâce à une technologie innovante, le parcours longe les quais de Saintes, la prairie alluviale de la Charente, villages et hameaux. Au terminus, le repas est pris à Chaniers, au moulin de la Baine, ancien moulin à eau du XVII^e, sur une terrasse dominant le fleuve. La navigation du retour nous permet de profiter encore du calme de cette campagne. Les commentaires

sobres sont axés principalement sur l'environnement et nous sommes invités à observer cigognes, hérons et martins-pêcheurs...

Retour sur le quai à Saintes vers 15h45. Un petit train nous attend pour un parcours historique dans l'ancienne capitale gallo-romaine. Dans la circulation du XXI^e siècle, il parvient à ne pas oublier les grands sites emblématiques de la ville : l'Arc de Germanicus, l'Abbaye aux Dames, le bois d'Amour, le Théâtre, le Palais de Justice, Saint Pierre, Saint-Eutrope et ses petites rues environnantes. En point d'orgue : arrêt aux Arènes.

Ce fut une journée de retrouvailles aussi conviviale que culturelle à Saintes.

Nous nous retrouverons désormais pour l'Assemblée Générale en janvier 2021.

+ Renseignements :
Nicole Laidet : 05 46 04 05 68

AMICALE DES PÊCHEURS

Bon début de saison avec l'arrivée en mars du traditionnel lâcher de truites mais année très difficile pour la pêche, en général.

L'arrivée du COVID sans invitation a tout transformé : le deuxième lâcher est annulé, la vente des cartes a fortement ralenti.

La sécheresse est venue compliquer le bon déroulement de la saison. Pour ceux qui n'avaient pas pris leur carte, une offre d'automne de la carte personne majeure à demi-tarif a été mise en place, au prix de 39 euros, valable du 1^{er} septembre au 15 décembre 2020.

Bonnes sorties sur les bords de la DRONNE, une belle rivière que beaucoup nous envie.



Belle prise de Benoit : Sandre de 87 cm – 6.2 kg dans la Dronne

+ Renseignements :
Michel - 06.72.08.56.61

KARATE CLUB

A vos kimonos !

*Début de saison pour le Karaté club de Saint-Aigulin.
Stages et activités en prévision*

La 27^e saison a démarré le lundi 7 septembre. Malgré un contexte difficile, le SAKC se prépare déjà pour des stages de perfectionnement prévus pour l'année ainsi qu'à diverses activités. En partenariat avec la municipalité et les utilisateurs (rices) du dojo, tout est mis en œuvre pour que la sécurité sanitaire soit respectée.

Le dojo est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'initier, reprendre ou se perfectionner à cet art martial traditionnel venu d'Okinawa, avec l'équipement nécessaire pour vous accueillir. Cette activité mentale et physique, vous permettra de développer l'endurance et la maîtrise de soi tout en pratiquant la self défense et le combat dans un cadre réglementé, dans le respect et la tradition.

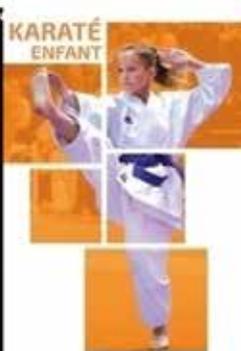
L'association développe de nouvelles activités

pour satisfaire à un plus grand nombre de sportifs. Notamment celle du Body Karaté. Cette activité, organisée par Christophe et Flora, permet de pratiquer des techniques de combat sans contact, en musique. En plus de libérer l'esprit, elle offre un très bon compromis entre le renforcement musculaire et cardiaque, l'assouplissement et étirement.

Le SAKC vous accueillera au dojo, près du collège, les lundi et vendredi pour la section karaté, et les mardi et jeudi pour la section body.

Contacts :
Christophe Jonges 3e DAN FEKAMT-enseignant : 06-51-84-83-40
Jean-Christophe Landreau 1er DAN FEKAMT-enseignant enfants : 06-06-45-59-70

Le site internet : <http://staigulin.karate.free.fr>



SUIVEZ-NOUS NOTRE ACTUALITÉ !
 @sakbodykarate
 06 51 84 83 40



PLANNING COMPLET SUR
 NOTRE SITE
<http://staigulin.karate.free.fr>

GYMNASSE GUY EPAUD
 Avenue Jean Moulin
 17360 SAINT-AIGULIN



En raison de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, certaines manifestations sont susceptibles d'être annulées ou reportées. N'hésitez pas à contacter directement les organisateurs des évènements.

21 LA VIE ASSOCIATIVE

ACCA DE SAINT-AIGULIN



Suite à la réforme nationale de la Chasse, l'ACCA de SAINT-AIGULIN a du adopter de nouveaux statuts et règlement intérieur et de chasse lors de son assemblée générale.

Le bureau est élu maintenant pour 3 ans et le nombre de membres est fixé à 9.

Composition du bureau :

Président : RANCHOU Jean-Christophe
Vice Président : CLAERBOUDT Gérard,
Trésorier : MOULINIER Michel
Adjoint : DUPEUX Jacky,
Secrétaire : CHIRON Damien
Adjoint RUE Michel ainsi que 3 membres actifs :
BAYET Claude, PELET Nicolas et RANCHOU Jean-Dominique.

Comme chacun le sait, la situation liée au COVID 19 n'est pas simple, des manifestations ont été annulées loto, banquet, ball trap...

Le Président et son bureau remercient les participants pour la bonne gestion cynégétique de l'ACCA tant au grand gibier que ceux qui pratiquent la chasse au petit gibier. Pour les nuisibles, le Président assure faire le maximum afin de réguler ces derniers. Nous attendons des nouvelles qui, nous l'espérons, seront moins contraignantes, suite à ce virus qui handicape toutes les associations.

Encore merci a tous.

PAS ET GALOP

Des randonnées restreintes

Dés le déconfinement, nous avons repris nos randonnées pour le moment en comité restreint.

Randonnées effectuées dans le secteur : Puymanguou, Rouffiac, Bourses et Martron et Saint-Martin de Coux.

En extérieur : Aveyron, La palmyre, le Jura. Cette année, la randonnée des amoureux a eu lieu à Rouffiac (16).

Le samedi 12 septembre a eu lieu la randonnée de la Dronne. Une dégustation de pineau nous a été proposée à Jean Colin chez M. et Mme Gouzilh.

La journée s'est terminée par un repas sur les bords de la Dronne .



Renseignements :

06.72.16.23.81

Mail : raud.jeanjacques@gmail.com

aussi sur Facebook



SPORT DÉTENTE

La petite boule Aigulinoise



Depuis le déconfinement, La Petite Boule a repris le chemin des terrains.

C'est ainsi que depuis le 9 juin, tous les mardi et vendredi plus d'une centaine de joueuses et joueurs sont venus jouer sur les très beaux terrains mis à notre disposition par la municipalité.

Il faut également dire que le cadre verdoyant au bord de la rivière ajoute un plus pour ce genre d'activité.

Malgré le covid 19 et toutes ses contraintes, 45 joueuses et joueurs en moyenne viennent à chaque journée.

Les gestes barrières sont rappelés et très bien suivis.

Par mesure de prudence, le repas du 26 est annulé et reporté à une date plus clémente.

Le nouveau bureau de l'association se réunira prochainement afin de préparer la saison 2021 et programmera une assemblée générale courant novembre. Les objectifs, les projets, les prises de carte d'adhérent et les questions diverses seront le cœur de cette AG.

Merci à tous les participants, merci à toutes les aides régulières de quelques fidèles bénévoles, merci à tous les commerçants qui nous aident pour les différents lots offerts et enfin merci à Madame le Maire de nous avoir fait confiance et ainsi nous permettre d'organiser ces petites manifestations dans cette période délicate.

Il n'y a plus qu'à vous dire : rejoignez-nous, continuez à faire très attention et prenez soin de vous.

Jeff

ACTUALITÉS

NOUVEAU A ST AIGULIN
LES LABOCINÉS

Réalisation de : court-métrage, clip, film d'animation. Scénario, manipulation de caméra, micro, lumière, maquillage, jeu d'acteur, etc...

De 11 ans à 25 ans

Salle Jules Ferry ou Théâtre Tony Poncet

Un samedi par mois de 14H00 - 17H00

26 SEPT	23 JAN 2021
17 OCT	27 FEV
21 NOV	20 MARS
19 DEC	24 AVRIL
	22 MAI
	19 JUIN

RENSEIGNEMENTS :
 06 40 64 59 73
 courtauxtrousses@gmail.com

Les Labocinés sont présents à Montguyon, Coutras, Libourne St Seurin sur l'Isle.

@T

COURT AUX TROUSSES - ASSOCIATION LOI 1901

COMMUNIQUÉ

ASSOCIATIONS ET COVID-19
LIENS UTILES

L'activité de votre association est impactée par la Covid-19. Le site du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse détaille les mesures de soutien et les contacts utiles pour accompagner les associations.

- Les mesures juridiques conséquences du Covid-19,
- Les mesures pour les associations employeuses,
- Les subventions aux associations,
- Les mesures locales
- Une foire aux questions est également en cours d'actualisation.

Site du gouvernement :
www.associations.gouv.fr/info-coronavirus

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme CASTILLO Céline – 58 rue Victor Hugo

Permanence à Saint-Aigulin :

Le lundi et jeudi de 14h à 17h

05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :

05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30

Point Internet : Visio accueil

Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

5 Avenue de la Grange

17210 MONTLIEU LA GARDE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tél. **05.46.04.44.33**

● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ

Permanence tous les 2^e mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.

Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Julie DE CARVALHO – **06.31.71.12.95**

Conseillère en insertion sociale et professionnelle

Saint-Aigulin : Mardi et vendredi

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Montguyon : Un lundi matin sur 2,

mercredi matin : de 9h à 12h30

Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

● M.S.A.P.

Maison de Service Au Public :

Saint-Aigulin : à La Poste

9h à 12h et de 13h45 à 16h30

Permanences : CPAM – Pôle Emploi

Mairie de Montguyon :

9h à 12h et de 14h à 18h

Permanences : CPAM – Pôle Emploi

CAF – Mission locale – MSA

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin, 17114 Saintes

Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :

58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**

Conseillère en insertion : Marie-France GUENON

Antenne de Montguyon :

32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette – 2 place Jules Ferry

Soins au cabinet : **05.46.48.37.67**

● CABINETS INFIRMIERS

- CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie

44 avenue de Saintonge

05.46.48.06.58

Soins au cabinet sur rendez-vous

Mme FISSIER Marie-Claude

06.81.56.59.15

1 lot des Grands Champs - Soins à domicile

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Soins au cabinet sur rendez-vous

Soins à domicile : **05.46.04.88.25**

● DIÉTÉTICIEN

M. Baptiste RAMBAUD

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

06 46 03 41 29

● CABINET MÉDICAL

Docteurs BILLET Christelle

et PETES Sandrine :

05.46.04.88.11

Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz :

06.23.14.12.65

Av. Général Leclerc (ancien Trésor Public)

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20

En cas d'urgence seulement, faites le 15

● MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHIE

Mlle SZÁNTÓ Andrée

3 rue Victor Hugo : **05.46.04.80.29**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**

QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PSYCHOLOGUE

Mme CARRERE Danielle

48 Av. de Saintonge : sur RDV **06.68.76.20.19**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile

17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h

et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h

Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine

2 rue Victor Hugo - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.

Gérant BONDU Patrick : **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS

05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge

Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen

et MASSONI Sabrina

05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Tél : **05.46.04.10.13**

En dehors de ces heures,

composez le **05.46.04.80.03**

● LA POSTE

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h

et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)

Le samedi de 9h à 12h

Heure limite de départ de courrier 15h

Tél : **3631**

● MÉDIATEUR de la REPUBLIQUE

M. Michel DUCOURE

Annexe du Conseil Général

72 – 74 Cours Paul Doumer – Saintes

Le Mardi et Mercredi : de 9h à 12h

Tél : **05.46.97.55.15**

● POMPIERS

Faites le 18.

Portable le 112

● S.O.S. Essaims

• Léger Destruction

Montguyon – **06.60.05.71.03**

• Claude Gombaudo

Le Fieu – **06.09.79.01.90**

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. – La Roche-Chalais

Tél : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

10 av. G. Clémenceau – 17360 Saint-Aigulin

Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1, place de la Mairie – 17270 Montguyon

Tél : **05.46.04.10.06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine – 24490 La Roche-Chalais

Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur – 24410 Saint-Aulaye

Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit

ou le **3237**

Numéro Audiotel : 0,34€ TTC / min

AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

ALGAN SANCHEZ Célestine Corinne Catherine, née le 22 juillet 2020

LAPOTRE Kailyne Cassandra Sarah née le 02 août 2020

MARIAGES

CALMEJANE Cédric Stérel Marcel et CHADEFAUD Ludivine le 05 septembre 2020

REHBI Walid et GALLET Elodie le 12 septembre 2020

DÉCÈS

MARJOLIN Renée Veuve BORDAT décédée le 17 avril 2020 à l'âge de 96 ans

GAUTHIER Christiane épouse COIFFARD décédée le 27 juin 2020 à l'âge de 81 ans

ALMERAS Didier Pascal décédé le 25 juillet 2020 à l'âge de 61 ans

ESPERON Jeannine épouse GROSLAUD décédée le 08 août 2020 à l'âge de 80 ans

DESBORDE James Claude décédé le 15 août 2020 à l'âge de 84 ans

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année, messe à 10h30 à Saint-Aigulin

OCTOBRE

Samedi 3 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Samedi 17 : St-Martin-de-Coux (18h30)

NOVEMBRE

Dimanche 1^{er} : Toussaint : messe à 10h30 à Saint-Aigulin

Samedi 7 : Le Fouilloux (18h)

Samedi 21 : La Barde (18h)

Samedi 28 : La Genêtouze (18h)

DÉCEMBRE

Samedi 5 : St-Martin-de-Coux et aussi pour La Clotte (18h)

Samedi 19 : St-Martin-de-Coux

Jeudi 24 : Veillée et messe de la nuit de Noël à Saint-Aigulin (19h30)

Vendredi 25 : Messe du jour de Noël à Saint-Aigulin (10h30)

JANVIER 2021

Samedi 2 : Le Fouilloux (18h)

Samedi 16 : La Barde (18h)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com

NB L'église de La Clotte étant fermée pour des travaux de réfection, les paroissiens sont invités à l'église de Saint Martin de Coux, les **samedis 3 octobre et 5 décembre**.